

Assemblée générale du mercredi 29 mai 2024 à 19h00 à l'Hôtel Cailler à Charmey

Présents pour le Comité :

Moret Sophie		Présidente	Conseillère Val-de-Charmey
Barras Eric		Vice-président	Syndic Châtel-sur-Montsalvens
Gendre Claude		Membre	Directeur TéléCharmey
Audergon Robert		Membre	Représentant CharmECA
Charrière Valentin		Membre	Conseiller Crésuz
Pollet Pierre		Membre	Directeur-adjoint Les Bains
Venetz Aline		Membre consultatif	Directrice-adjointe La Gruyère Tourisme
Marlène Rime-Jordan		Secrétaire du Comité	Secrétaire communale CsM

Personnes présentes :

Charrière Gonzague		Syndic Val-de-Charmey	
Baeriswyl Philippe		Syndic Crésuz	
Livache Joëlle		Conseillère générale Val-de-Charmey	Membre Commission provisoire d'études touristiques
Tornare Benoît		Conseiller général Val-de-Charmey	Membre Commission provisoire d'études touristiques
Dousse Dominique		Conseiller général Val-de-Charmey	Membre Commission provisoire d'études touristiques
Horner Jean-Marc		Directeur Gruyère Energie SA GESA	
Schuwey Laurent		Directeur Chalet Schuwey AG	
Rudaz Julie		Journaliste La Liberté	

Excusés :

Wyssmueller Nicolas		Président La Gruyère Tourisme	
Flack Marta		Directrice La Gruyère Tourisme	
Morard Pierre-Alain		Directeur Union Fribourgeoise du tourisme UFT	
Doutaz Jean-Pierre		Président du Comité Union Fribourgeoise du tourisme	
Ruffieux Fabrice		Directeur de l'Atelier d'Architecture A3 SA	
Me Andrey Olivier		Notaires Andrey SA	
		Coopérative fribourgeoise des producteurs de fromage d'alpage	

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 24 mai 2023
3. Rapport de la Présidente
4. Rapport des activités 2023
5. Présentation des comptes de l'exercice 2023
6. Rapport de l'organe de révision
7. Budget 2024
8. Objectifs et activités 2024
9. Règlement d'adoption des contributions volontaires AT3C
10. Divers

1. Bienvenue
Mme Sophie Moret, Présidente, ouvre l'assemblée générale ordinaire en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Elle propose de faire un tour de table pour que chaque membre du Comité se présente à l'assemblée.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2023
Mme Sophie Moret demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal qui a été publié sur les sites des 3 communes. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de passer au vote par main levée.
Approbation du procès-verbal : oui à l'unanimité
3. Rapport de la Présidente
2023, une année de réorganisation pour l'AT3C Mme Sophie Moret : Selon les chiffres publiés récemment par l'UFT, l'année 2023 a vu une nouvelle évolution réjouissante de la fréquentation touristique dans le canton de Fribourg, et plus particulièrement en Gruyère. Le total des nuitées dans le territoire de l'AT3C a été de 145'260, soit une augmentation de 16 % sous l'influence notamment des nuitées Airbnb qui ont augmenté de 118 %. Dans le même temps, les Bains de la Gruyère ont connu une augmentation de fréquentation de 14.1 %, pour atteindre un total de 256'511 entrées. De son côté, TéléCharmey a enregistré 142'000 premiers passages durant la même année. L'année 2023 a vu une réorganisation des rôles, engendrée par la nouvelle loi sur le tourisme. Dans ce nouvel environnement, et après analyse, il est apparu que l'AT3C garde toute sa raison d'être. Notre Vallée a en effet besoin d'une entité afin de coordonner le financement provenant de différentes parties, de soutenir les manifestations locales et de contribuer à la couverture promotionnelle de la Vallée de la Jogne. L'AT3C s'est également dotée d'un nouveau logo afin d'augmenter sa visibilité en Gruyère. Son action s'est articulée autour de trois axes : le soutien aux animations locales organisées par les prestataires touristiques, le sponsoring d'événements d'envergure tels le Gruyère Trail Charmey, La Désalpe et le financement de manifestations par mandats à La Gruyère Tourisme chargée d'organiser Pâques Aventures, W-e Bike, Charmey fête sa Gruyère ou le Marché de l'Après.

L'association se révèle être un complément aux activités de La Gruyère Tourisme avec une collaboration qui se poursuit dans l'organisation de manifestations pour la Vallée. La Gruyère Tourisme en est remerciée. Des remerciements sont aussi adressés aux Communes, aux acteurs économiques et aux résidents secondaires qui par leur soutien, permettent à l'AT3C de continuer à mener à bien sa mission pour le futur.

4. Rapport des activités 2023 – AT3C

- **Financement des activités touristiques locales**

Mme Sophie Moret :

Selon un communiqué de presse récent, la nouvelle loi sur le tourisme a défini le rôle de La Gruyère Tourisme qui se concentre sur des activités de plus grandes envergures avec pour mission d'amener des touristes dans la région de la Gruyère. Le rôle des Sociétés de développement et associations n'est plus défini dans cette nouvelle loi. Un grand nombre de Sociétés ont été dissoutes. L'AT3C continue son fonctionnement à trois communes.

L'association a pour but de financer des activités touristiques locales en percevant des contributions versées par les communes de Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens ainsi que des contributions volontaires versées par les entreprises et les résidents secondaires.

Sa dissolution aurait fait perdre tous les revenus précités qui sont consacrés au tourisme dans la Vallée.

- **Collaboration intercommunale et entre représentants de l'économie**

L'AT3C amène une collaboration intercommunale avec un comité composé d'élus politiques des 3 communes, de représentants des acteurs touristiques et d'un représentant du monde économique de la Vallée. Ces représentants apportent leur expérience et analyse touristique au comité que les élus communaux ne possèdent pas.

- **Assurer une expérience de qualité aux touristes**

Le rôle de l'AT3C en 2023 a été d'améliorer et de maintenir des prestations touristiques tels que les sentiers raquettes, de promouvoir la destination « Charmey » fréquentée plutôt par des touristes suisses romands et allemands (en augmentation), d'allouer des mandats à La Gruyère Tourisme pour l'organisation de manifestations « clés en main », de soutenir financièrement les animations locales et du sponsoring.

- **Un nouveau logo**

Elaboration d'un nouveau logo pour l'identité visuelle de l'AT3C (développé à titre gracieux par l'Administrateur de Val-de-Charmey), utilisé uniquement dans la Vallée de la Jogne pour ne pas interférer avec les autres identités. Sont dessinés sur ce logo : le corbeau pour Crésuz, les ruines et l'étoile pour Châtel-sur-Montsalvens et les 3 sapins pour Val-de-Charmey.

- **Les axes de développement 2023**

Ces axes sont : l'amélioration et le maintien des prestations touristiques comme le balisage des sentiers raquettes et l'étude par mandat à CSD Ingénieurs des risques naturels de certains tronçons ; la promotion de la destination Charmey par la campagne « On joue à Charmey » prévue au début de cet été et financée par une provision faite sur 2023.

M. Claude Gendre :

La destination « Charmey » est de plus en plus fréquentée par les familles. Lors de l'appel d'offre de cette campagne, le concept « On joue à Charmey » avait beaucoup plu basé. Il est basé sur une idée de « On joue à la police et aux voleurs ». Le budget 2023 restant permet la mise sur pied de cette campagne par une diffusion principalement digitale.

• Les mandats à la Gruyère Tourisme :
Mme Sophie Moret : L'organisation de manifestations « clés en main » qui seront développées plus loin par Mme Aline Venetz.
• Soutien financier aux animations locales :
Mme Sophie Moret : Un soutien financier aux animations a été développé par le comité en 2023. Il se fait par le biais d'un formulaire à remplir en ligne qui est simple d'utilisation. Toute demande de contribution est limitée à CHF 500.- selon une grille d'évaluation. Aucune inscription préalable requise car l'objectif est d'animer le village. Il s'adresse aux associations, aux commerçants et aux privés. La promotion de ce soutien a été publié dans l'Echo de Charmey. Le budget mis à disposition est de CHF 40'000.- somme qui n'a pas pu être dépensée. La décision a été prise en comité de faire la campagne de promotion « On joue à Charmey ».
• Soutiens accordés en 2023 :
Les soutiens accordés l'ont été pour la Bénichon de Cerniat, la Soirée d'Halloween au O'Bar, les Activités d'Epi'Vrac, les Livres en fête et le mini-marché de Noël et les Animations organisées par TéléCharmey. Un appel est lancé à l'assemblée pour faire connaître ce soutien autour d'elle. Pour 2024, le budget a été ramené à CHF 10'000.-.
M. Claude Gendre : Le but de ce soutien est de donner envie aux prestataires touristiques de proposer une animation, par exemple, le boucher qui ferait un cochon de lait à la broche tous les derniers samedis du mois devant sa boucherie, ou un concert donné par le Chœur-Mixte devant l'Ecole. L'objectif étant que les gens de passage puissent s'intéresser à ces animations et qu'ils soient agréablement surpris par la vie et le dynamisme du village.
Le Comité prend bonne note de la remarque de l'assemblée que le formulaire de demande de soutien pourrait être envoyée à toutes les sociétés locales en plus d'une publication dans l'Echo.
M. Eric Barras : Il relève un autre élément par rapport au soutien aux animations. Le Comité a pris la décision en 2023 de maintenir l'AT3C malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme. Ceci pour conserver les contributions volontaires dans la Vallée. Ce soutien aux animations est une preuve de comment sont utilisées les contributions volontaires versées.
• Sponsoring
Mme Sophie Moret : Par le biais du sponsoring, l'AT3C se fait connaître localement. L'association a soutenu La Désalpe, le Gruyère Trail Charmey, le Festycharm, La Rencontre des patoisants.
4. Rapport des activités 2023 – La Gruyère Tourisme
Mme Aline Venetz présente les activités de La Gruyère Tourisme
• Ouverture de l'Office du tourisme
L'Office a été ouvert durant 332 jours ce qui représente 2816 heures pour une moyenne journalière de 8.5 heures.
• Le personnel
Monsieur Serge Charrière, responsable OT à 100 % Madame Clémentine Lopez, responsable Event & Produits à 100 % jusqu'au 31 janvier Madame Louanne Jacquat, responsable Event & Produits à 100 % dès le 1^{er} avril Madame Angélique Bapst, apprentie à 100 % du 1^{er} août au 31 juillet

Madame Marthe Genoud, apprentie à 100 % du 1^{er} août au 31 juillet 2026

Madame Valentine Eloy, stagiaire à 100 % jusqu'au 31 août

- **Contacts clients à l'OT Charmey**

La grande partie des contacts se fait directement au guichet de l'Office du tourisme, puis 20 % par téléphone et 6 % par E-mail dont la centrale est basée à Bulle. La provenance des demandes touristiques émane pour 96 % de Suisse, puis de France, d'Allemagne et autres. Une partie des statistiques passe par les Remontées dans sa collaboration avec l'Office du tourisme.

- **Total des nuitées en Gruyère**

Dans la région de la Gruyère, les nuitées (sans enfants) ont augmenté de 0.92 % soit 516'181 nuitées par rapport à 2022. Dès le 1^{er} janvier 2023, les taxes de séjour concernent les plus de 16 ans. Ces nuitées sont générées à hauteur de 1/3 par les hôtels et 1/3 par les résidences secondaires, puis 15 % par les Airbnb, B&B et appartements.

- **Nuitées sans enfants – Territoire AT3C 2021-2023**

Sur le territoire de l'AT3C, augmentation des nuitées (sans enfants) par rapport à 2022, soit 145'260 nuitées, avec une forte augmentation des nuitées Airbnb 118 %, 6,7 % nuitées hôtelières, 9.8 % résidences secondaires et 1 % hébergement collectif. L'augmentation des nuitées entre 2022 et 2023 est de + 20'958 nuitées soit + 16.9 % concentrées dans les hôtels et les résidences secondaires.

- **Statistiques, visites des attractions de la Gruyère**

Dans les statistiques des visites des attractions (les remontées mécaniques n'étant comprises), les Bains de la Gruyère et le Musée de Charmey génèrent 22 % des entrées dans toute la Gruyère.

- **Location e-bike**

L'Office du tourisme collabore avec CsL pour la location de e-bike dont la location a baissé résultant d'une météo défavorable, montant généré de CHF 32'000.-.

- **Manifestations et animations 2023**

Organisation sur mandats de l'AT3C de 14 jours de manifestations, 21 jours d'activités pour un budget global de CHF 77'800.- dont CHF 20'000.- pour la communication.

Manifestations :

Bons retours d'artisans et de participants au Marché de l'Après.

Le week-end de Pâques s'est déroulé, pour la première fois sur 4 jours orienté familles-enfants avec une affluence de 2000 personnes.

Le W-e-Bike festival avec 2 parcours gourmand et découverte en collaboration avec le CsL.

Charmey fête la Gruyère en collaboration avec la Forge organisé durant le week-end de la St-Eloi avec activités et point de restauration.

Fête nationale du 1^{er} août en soutien à la commune de Val-de-Charmey.

Marchés artisanaux fromages et Goûts et Terroirs et animations musicales organisés lors de la Désalpe et soutien important au niveau de la communication.

Animations :

Organisation des Sorties Raquettes & Fondue, de Pâques Aventure en collaboration avec Jaun, de la Nuit de la Rando et de la Randonnée & Cors des Alpes.

- **Marketing La Gruyère Tourisme**

Actions propres à la Gruyère Tourisme avec un focus sur les forfaits, des campagnes sur les réseaux sociaux, google Ads et radio, totalisant 11 millions d'impressions.

Collaboration avec l'Union Fribourgeoise du Tourisme pour des campagnes de plus grande ampleur sur les 4 saisons. Campagnes également avec Suisse Tourisme en été, hiver et Spa & Vitality. Collaboration locale, cantonale et fédérale pour des actions en France, Allemagne et Espagne, au niveau de la Gruyère.

Actions ponctuelles en collaboration avec les prestataires touristiques : sponsoring, partenariat avec le pool promotion Gruyères, coordination avec 4 pôles régionaux, les musées et inauguration espace ludique du Restoroute.

Webmarketing www.la-gruyere.ch qui est le site le plus visité du canton avec des mises à jour quotidiennes.

Webmarketing réseaux sociaux avec une augmentation de la communauté Facebook de 17.2 % et de 8.2 % pour la communauté Instagram. Les publications sont ciblées pour être qualitatives. Réseaux sociaux uniquement pour Charmey avec une augmentation de la communauté Facebook de 4 % et pour la communauté Instagram de 3.1 %.

Les relations publiques : 55 visites de presse, accueil de 154 journalistes et influenceurs, plus de 65'000'000 de contacts touchés (hors campagnes).

La brochure « Guide de vos vacances » éditée à 40'000 exemplaires en 3 langues qui est la référence de l'information touristique.

5. Présentation des comptes de l'exercice 2023

Présentation des comptes par **Mme Sophie Moret** qui rappelle que selon les statuts les membres de l'association approuvent les comptes et le rapport de révision.

• Le Bilan

Actif : augmentation des liquidités en 2023 avec provisions constituées en 2024. La facturation aux communes a été décalée en fin du premier semestre pour couvrir les frais de la Gruyère Tourisme.

	31.12.23	%	31.12.22	%
Actif				
Circulant				
Liquidités	145'944.42		90'980.77	
Débiteurs clients	0.00		4'966.35	
Actifs de régularisation	0.00		12'725.42	
Stock marchandises	0.00		0.00	
Total de l'actif circulant	145'944.42	100%	108'672.54	100%
Immobilié				
Titres et participations	0.00		200.00	
Total de l'actif immobilisé	0.00	0%	200.00	0%
Total de l'Actif	145'944.42	100%	108'872.54	100%

• Le compte de Pertes et Profits

Les passifs de régularisation portent sur les dépenses faites en 2023 notamment pour La Désalpe et les décomptes finaux de La Gruyère Tourisme. Une provision pour campagne publicitaire constituée à hauteur de CHF 30'000.- pour « On joue à Charmey » et une autre constituée pour des projets touristiques qui sera utilisée en 2024. La provision pour risques a été maintenue à ce jour avec dissolution à venir.

	31.12.23	%	31.12.22	%
Passif				
Capitaux étrangers				
Capitaux à court terme				
Créanciers	189.59		11'266.42	
Passifs de régularisation	30'402.49		1'700.00	
Provision pour risques	28'369.50		28'369.50	
Provision pour projets touristiques	30'000.00		32'160.00	
Réserve générale	15'000.00		15'000.00	
Provision campagne publicitaire	30'000.00		0.00	
Provision pour réorganisation	0.00		9'790.00	
Total capitaux à court terme	133'961.58	92%	98'285.92	90%
Total des capitaux étrangers	133'961.58	92%	98'285.92	90%
Capitaux propres				
Capital (bénéfice reporté)	10'586.62		8'942.08	
Résultat de l'exercice	1'396.22		1'644.54	
Résultat au bilan	1'396.22		1'644.54	
Total des capitaux propres	11'982.84	8%	10'586.62	90%
Total du Passif	145'944.42	100%	108'872.54	100%

• Comptes de résultat

Auparavant les taxes de séjour s'ajoutaient aux revenus de l'association ainsi que ceux des manifestations. Dès 2023, les taxes de séjour reviennent à La Gruyère Tourisme. Le montant de CHF 5'000.- perçu en 2023 représente une subvention du Canicule Festival. Les contributions des 3 communes qui s'élèvent à CHF 153'540.- avec la volonté des autorités de les maintenir pour la promotion touristique dans la Vallée. Les contributions de tiers sont les contributions volontaires, facturées fin 2022 et rentrées en 2023. Pour 2024 selon prévision le montant est à diviser par deux.

	du 01.01.23 au 31.12.23	%	du 01.01.22 au 31.12.22	%
Produits				
Taxes de séjour	0.00		43'993.32	
Prestations de services	204.90		999.80	
Manifestations	5'000.00		28'140.10	
Contributions des communes	153'540.0		153'540.00	
Contributions des partenaires tiers	40'291.98		6'524.60	
Ventes	0.00		874.70	
Total des Produits	199'036.88	100%	234'072.53	100%

• Les Charges

Les charges d'animations et de manifestations vont diminuer car une partie était encore assumée pour La Gruyère Tourisme incluant les mandats. Contribution historique de CHF 2'000.- pour un sentier sinon les coûts principaux et le budget sont relatifs aux itinéraires des sentiers raquettes. Publicité montant de CHF 30'000.- provisionné pour une campagne à venir. Le soutien aux animations locales représentant CHF 12'000.-. Les subventions et sponsoring à La Gruyère Tourisme, au FestyCharme et à la Rencontre des patoisants. Les charges de l'administration et les frais de personnel durant l'année plus des frais de location et de fonctionnement du bureau de l'Office du tourisme allant disparaître pour la plupart.

	du 01.01.23 au 31.12.23	%	du 01.01.22 au 31.12.22	%
Charges				
Prestations en faveur des hôtes				
Animations et manifestations	68'072.90		74'424.19	
Tourisme pédestre et raquettes	7'090.00		11'849.00	
Total prestations en faveur des hôtes	75'162.90	38%	86'273.19	37%
Publicité et relations publiques				
Publicité	30'000.00		465.05	
Soutien aux animations locales	11'592.10		0.00	
Subventions et sponsoring	4'550.00		31'116.90	
Total publicité et relations publiques	46'142.10	22%	31'581.95	13%
Administration				
Frais de personnel	4'776.00		398.50	
Location et frais des locaux	9'212.15		16'107.05	
Administration	3'638.89		7'200.70	
Assurances	2'163.25		1'860.55	
Mandat de gestion LGT	50'000.00		110'000.00	
Organes de l'association	1'689.45		2'429.30	
Achats marchandises	0.00		370.50	
TVA non récupérable	16'699.06		(6'534.95)	
Total administration	88'178.80	44%	131'831.65	56%

Elément exceptionnel d'une correction TVA des années précédentes. Deux provisions ont été dissoutes l'une de CHF 9'790.- pour frais de réorganisation de l'association et l'autre de CHF 32'160.- pour des projets touristiques. Résultat net de l'exercice de CHF 1'396.22. Le but d'une association n'étant pas de faire du profit.

	du 01.01.23 au 31.12.23	%	du 01.01.22 au 31.12.22	%
Charges financières				
Pertes sur créances	0.00		405.90	
Charges d'intérêts, frais financiers	106.86		(21.70)	
Total charges financières	106.86	0%	384.20	0%
Total des charges d'exploitation	209'590.66	105%	250'070.99	107%
Produits exceptionnels et hors périodes	11'950.00		17'643.00	
Charges exceptionnelles et hors périodes				
Résultat net de l'exercice	1'396.22	1%	1'644.54	1%

6. Rapport de l'organe de révision

« En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de **L'Association Touristique des 3C**, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requière de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du

système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

En conclusion, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Bulle le 1^{er} mai 2024

Fiduciaire Cuennet Sàrl

David Cuennet

Réviser agréé ASR »

M. Eric Barras :

Il souhaite revenir sur les contributions volontaires. Le montant total des rentrées annuelles s'élève à CHF 20'000.-. La facturation à toutes les entreprises de la Vallée représente un montant total de CHF 70'000.-. Il est à constater un sérieux manque de rentrées de ces contributions. Le Comité a créé la formule de subventionnement pour motiver les entreprises à contribuer volontairement à cette association touristique. Il invite l'assemblée à en parler autour d'elle pour donner vie à ces contributions volontaires qui ont toutes leur utilité. Le but étant de motiver les entreprises à s'acquitter de leur contribution.

Mme Sophie Moret :

Raison pour laquelle un nouveau logo a été créé afin d'améliorer la visibilité de l'AT3C. L'association apporte son soutien à un grand nombre d'actions, soutien pas toujours perçu par le public. A titre d'exemple, les itinéraires des sentiers raquettes à neige qui n'existeraient sans l'association qui a pour but de mieux faire connaître ses activités.

Ce point n'amenant pas de questions, **Mme Sophie Moret** demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2023 par main levée.

Approbation des comptes de l'exercice 2023 : oui à l'unanimité

7. Budget 2024

Mme Sophie Moret commente quelques postes du budget en plus des explications déjà données lors de la présentation des comptes.

Au niveau des produits, CHF 20'000.- sont provisionnés pour les contributions volontaires dans l'espoir d'en percevoir plus.

Au niveau des charges, montant de CHF 10'000.- pour l'administration et finances de l'association sur mandats donnés au personnel de la commune de Châtel-sur-Montsalvens. Pour les itinéraires raquettes à neige CHF 10'500.- montant augmenté pour l'étude sur la sécurité des sentiers en ayant inclus les mandats à attribuer au personnel chargé de toute la mise en œuvre.

Concernant la partie activités en tant que telles de l'association, CHF 10'000.- pour les manifestations locales, CHF 40'000.- pour La Désalpe, nouvelle campagne de promotion pour la destination Charmey de CHF 30'000.- et un développement de projets touristiques de CHF 30'000.- (la provision faite antérieurement pour ces projets sera dissoute pour compenser ce montant, le but n'étant pas de faire des provisions mais de les utiliser pour amener les touristes dans la Vallée). Pour les manifestations et événements CHF 31'600.- correspondant aux mandats donnés à La Gruyère Tourisme dans l'année en cours. Le budget 2024 affiche un résultat de CHF 13'730.-, l'objectif étant d'utiliser les fonds à disposition mais par prudence une réserve a été constituée.

		Budget 2024	Comptes 2023	Com
PRODUITS				
	Taxes séjour	-	-	
	Contributions des communes	153,540.00	153,540.00	
	Contributions volontaires des membres	20,000.00	40,291.98	
	Recettes des manifestations et activités	0.00	5,000.00	
	Autres recettes	0	204.90	
	TOTAL PRODUITS	173,540.00	199,036.88	
CHARGES				
	Achats de marchandises	-	-	
	Charges de personnel	10,000.00	4,776.00	
	Charges locaux et taxes	-	9,866.10	
	Contributions et entretien des installations	13,000.00	59,090.00	
	Contributions		52,000.00	
	Sentier Tour du lac de Montsalvens	2,500.00	2,000.00	
	Sentiers divers	-	-	
	Pistes de ski de fond	-	-	
	Itinéraires raquettes à neige	10,500.00	5,090.00	
	E-Bike	-	-	
	Charges administratives	14,900.00	23,536.70	
	Matériel de bureau, informatique, téléphone, internet	4,000.00	2,767.84	
	Assurance		1,509.30	
	Abonnements et cotisations	800.00	871.05	
	TVA non récupérable	5,000.00	16,699.06	
	Assemblée - comité	3,500.00	111.00	
	Organe de révision	1,600.00	1,578.45	
	Publicité	10,000.00	32,550.00	
	Frais de publicité		30,000.00	
	Sponsoring	10,000.00	2,550.00	
	Prestations autres		0.00	
	Soutien aux manifestations locales et événements	111,600.00	79,665.00	
	Nouveau concept de soutien aux manifestations locales	10,000.00	11,592.10	
	Désalpe	40,000.00	0.00	
	GP3C	30,000.00	0.00	
	Développement de projets touristiques	30,000.00	0.00	
	Dissolution provision pour projets touristiques	(30,000.00)		
	Manifestations et événements	31,600.00	68,072.90	
	Perte sur débiteurs	-	0.00	
	Commissions - frais	300.00	106.86	
	Autres frais financiers	10.00	0.00	
	Amortissements	-	0.00	
	TOTAL CHARGES	159,810.00	209,590.66	
	PRODUITS	173,540.00	199,036.88	
	CHARGES	-159,810.00	-209,590.66	
7000	Produits extraordinaires	-	11,950.00	
7010	Charges extraordinaires	-	0.00	
	RESULTAT	13,730.00	1,396.22	

8. Objectifs et activités 2024
Promotion pour la destination « Charmey »
La Désalpe Mme Sophie Moret : La Désalpe est mentionnée car le comité s'attendait à avoir des demandes de soutien à hauteur de CHF 40'000.- ce qui n'a pas été le cas. Tout nouveau développement prend du temps. Il a alors été décidé de soutenir des projets de plus grande envergure pour un impact touristique plus important. Une réflexion a été faite d'attribuer un montant de CHF 40'000.- à La Désalpe pour participer à une retransmission à la RTS abordée par M. Claude Gendre. Durant le Covid cela avait été diffusé en « live » étant un axe de promotion très fort pour la Vallée. Le Comité de La Désalpe se réorganisant, il n'y aura sans doute pas de retransmission cette année mais l'objectif est de retransmettre annuellement la manifestation. Le coût d'un tel projet s'élève à CHF 80'000.- avec une recherche de soutien pour la moitié du montant. Le rayonnement est conséquent et très porteur pour la Vallée. M. Eric Barras intervient en précisant que le Comité de La Désalpe va se réunir le 6 juin pour en discuter. Une demande est en cours auprès de la RTS, seule décisionnaire pour couvrir l'événement. Sans certitude que cela puisse se faire pour cette année. D'autres options seront discutés en prochain comité telle qu'une campagne sur les réseaux sociaux par exemple.
Campagne de promotion « Prêt-e-s pour Charmey » Mme Sophie Moret : Dans le domaine de la promotion pour la destination « Charmey » il y a deux choses : une campagne de promotion « Prêt-e-s pour Charmey » faite en collaboration entre Les Bains/l'Hôtel Cailler, TéléCharmey et l'AT3C avec participation financière répartie ainsi qu'une mise en avant de l'offre sur l'ensemble du territoire. La campagne « Prêt-e-s pour Chamey » est organisée pour la troisième année consécutive précise M. Pierre Pollet. Elle a pour but de promouvoir la région. C'est un moyen de communication et un projet porteur de la destination « Charmey » à même titre que les Remontées, les Bains et l'Hôtel Cailler. La campagne sera prête à fin juillet. L'objectif de cette campagne est de récolter les échos de la Commission Touristique car certains prestataires étaient beaucoup représentés alors que d'autres pas, relève M. Claude Gendre. Cette campagne aura plus d'attrait pour les prestataires principaux et sera plus diversifiée et dynamique.
Redynamisation du sentier ludique du Tsavuaschou Mme Sophie Moret : Un montant de CHF 30'000.- est disponible au budget pour développer une infrastructure/animation touristique qui puisse amener du monde. La redynamisation du sentier du Tsavuaschou a été retenue. M. Claude Gendre : Ce sentier a été inauguré il y a un peu plus de trois ans. L'initiative est bonne mais il ne trouve pas son public. Le nom même du sentier est compliqué à mémoriser pour le touriste. Charmey a porté le projet et il suffit de quelques modifications pour le rendre attractif et l'intégrer dans un élément de promotion globale. Ce sentier est rattaché aux Remontées et situé en dessous de la station intermédiaire. L'objectif est de lui attribuer l'affluence qu'il mérite. Ce projet sera mené après autorisation obtenue de CharmECA à qui une présentation sera faite en assemblée du 22 juin prochain. Ce sentier nécessite une maintenance régulière car il y a des jeux et il sera à définir qui en aura la charge.
Itinéraires raquettes à neige Mme Sophie Moret : L'AT3C mandate chaque année une personne pour le balisage des itinéraires et une procédure sera mise en place pour la gestion risques naturels afin de les sécuriser.

• Soutien aux animations locales
Mme Sophie Moret : Le budget a été redimensionné pour être plus en ligne avec la demande. Comme déjà mentionné, une réserve a été constituée au cas où il y aurait plus d'animations proposées.
Questions-réponses :
M. Benoît Tornare : Dans le contexte de la sécurité et de la gestion des risques, notamment en cas d'avalanches, est-ce vraiment le rôle de l'AT3C de sécuriser les sentiers raquettes car cette mise en place paraît très compliquée ?
M. Claude Gendre : Oui, cela rentre dans le rôle de l'association qui est responsable de la sécurisation des infrastructures mises en place. Les dangers doivent être identifiés ne l'ayant jamais été par le passé. Cela relève une obligation légale. Pour chaque itinéraire, il y aura soit une modification du tracé soit une fermeture. Une procédure va être mise en place. Le personnel chargé de l'appliquer sera à discuter entre TéléCharmey pour ses parcours et l'AT3C pour les siens. Au vu de tous ces éléments le comité a décidé d'entreprendre cette étude de gestion au lieu d'une simple pose de panneaux à l'entrée des parcours pour décliner toute responsabilité.
M. Benoît Tornare : Il fait remarquer que sur un chemin pédestre jaune, il peut y avoir des chutes de pierre alors qu'il est censé être sans risque pour les utilisateurs.
M. Claude Gendre : Les couleurs des chemins sont placés sous responsabilités à l'échelle fédéral, cantonal ou communal pour leur entretien et leur sécurisation. Les sentiers raquettes sont sous une responsabilité de l'association. Pour les Remontées, lors d'une utilisation accrue de ses chemins de randonnées, l'entretien et la sécurisation relèvent de sa responsabilité.
M. Eric Barras : Il donne un complément à ce qui précède. Les communes ont une responsabilité en cas d'accident sur les sentiers pédestres. Les communes membres de la Corporation forestière versent une cotisation à l'hectare incluant une part de sécurisation des chemins pédestres par des coupes de branches voire d'arbres si nécessaires. L'AT3C a la responsabilité du balisage et non d'un tel entretien.
Intervention de Mme Aline Venetz pour présenter les événements 2024 sur mandats de l'AT3C. Organisation de la deuxième édition du Marché de l'Après du 4 au 7 janvier sous forme d'animations et d'ateliers ayant compté 10 exposants et totalisé 1000 visiteurs. Le week-end de Pâques pour sa deuxième édition sur 4 jours qui a connu une belle affluence de même que le parcours de Pâques Aventures à disposition des familles du 29 mars au 27 avril. A venir, La Désalpe avec un/e représentant/e de La Gruyère Tourisme au comité, chargée des animations musicales et des marchés ainsi que de la communication.
9. Règlement d'adoption des contributions volontaires AT3C
Mme Sophie Moret : Ce point est protocolaire car il n'y a pas eu de changement au niveau de ce règlement qui doit être approuvé par l'assemblée. Comme cela n'amène aucune question, elle demande à l'assemblée de l'approuver par main levée.
Approbation du règlement d'adoption des contributions volontaires AT3C : oui à l'unanimité

10. Divers

Ce point n'amenant pas d'intervention de l'assemblée, **Mme Sophie Moret** invite **MM. Claude Gendre** et **Pierre Pollet** à faire une mise à jour des activités liées au tourisme, tel que cela se fait à la fin de chaque séance de comité.

M. Pierre Pollet :

Augmentation de plus de 14 % du nombre d'entrées aux Bains, liée au fait que les enfants de 0 à 4 ans sont désormais acceptés. Création d'activités supplémentaires dont la mise en place, dès cet hiver, d'un projecteur à l'intérieur des Bains avec une projection sur une surface de 100 m². Projets au niveau des soins par la réfection de toutes les cabines et de l'accueil des Bains.

Pour l'Hôtel Cailler encore une belle année avec de nouveaux partenariats en Suisse. Accueil hôtelier régulier de groupes américains et coréens visitant la région.

M. Claude Gendre :

L'hiver pour TéléCharmey n'était pas optimal mais cela a permis d'avancer intensément sur la transformation de l'Accrobranche, racheté en septembre passé à **Mme Martine Giner**. Il a été drastiquement métamorphosé avec quelques travaux restants. Cette année, pour la première fois, un essai a été fait de coller la saison d'hiver celle d'été malgré une météo défavorable les week-ends. Avec Pâques Aventure, il y a un attrait d'ouvrir à la période de Pâques et cela sera réitéré. Le développement de l'activité des toboggans est très attendu. Les nouvelles sont bonnes au niveau de l'avancement du dossier au canton. Cette prestation est attendue et espérée à l'été prochain. Point de rappel sur l'état du parking dans le village, il y a deux ou trois semaines en arrière, il exprime son inquiétude dans la manière de gérer les flux à venir. Une action sera entreprise de leur côté pour l'utilisation des transports publics. Il est nécessaire de coordonner les efforts au vu de la multiplicité des mini-parking à Charmey. Le jour où TéléCharmey atteint son pic de fréquentation, cela va poser un gros problème. Les enjeux sont importants et il profite de cette assemblée pour l'exprimer. Une signalétique de parking manque dans le village en interpellant l'autorité communale concernée.

M. Pierre Pollet :

Il relève que lorsqu'il fait beau les Bains ne sont pas beaucoup fréquentés contrairement au parking qui l'est par les utilisateurs des Remontées. De plus en plus de voitures sont même parkées sur les pelouses autour des Bains. Des barrières ont dû être posées pour éviter le parking sauvage.

M. Claude Gendre :

Il déplore le fait que les utilisateurs du parking des Bains ne sont pas tous aux Remontées. Les usagers sont plutôt des randonneurs ou des promeneurs, utilisant même le parking de la Coop. Ce sont plutôt des visiteurs de la destination de Charmey qui se doit de coordonner cela de manière efficace en 2024 déjà car cela va empirer en 2025. C'est réjouissant car ce sont des retombées pour tous les prestataires.

Questions-réponses :

M. Jean-Marc Horner demande si l'association a déjà pris contact avec le Parc Chocolat Cailler

M. Claude Gendre répond que les Remontées sont souvent en contact mais pas l'association.

M. Jean-Marc Horner pense à des synergies.

M. Claude Gendre confirme qu'il y a des créations de synergie sous forme d'offres combinées à prix préférentiel.

M. Jean-Marc Horner ne pense pas à la Maison Cailler mais au nouveau groupe.

M. Claude Gendre répond que l'association n'a pas encore pris contacts. Avec la ligne 260, les statistiques d'affluence sont plus conséquentes que celles imaginées. Avec le futur attrait, cela sera

un axe de développement stratégique conséquent. Il faudra trouver des solutions de transports et de parking pour ce flux supplémentaire de visiteurs.

M. Jean-Marc Horner : C'est un gros souci pour la commune concernée et il serait bien d'avoir contact avec ce groupe. Est-ce que La Gruyère Tourisme l'a déjà fait ?

Mme Aline Venetz répond par l'affirmative. Le groupe leur avait présenté le projet et son ancien directeur a participé à des conférences de presse.

M. Jean-Marc Horner relève qu'en 2025 le groupe d'investisseurs va reprendre la Maison Cailler. Il serait bien d'avoir une visibilité de l'association auprès de ce groupe.

M. Claude Gendre répond que l'association ne sera pas visible. La volonté est qu'elle travaille dans l'ombre afin que l'expérience se passe le mieux possible pour le visiteur. La visibilité doit se faire au travers d'offres attractives.

M. Benoît Tornare rebondit sur ce qui a été dit. L'AT3C est plutôt orientée Charmey et les trois communes. Selon lui, la Vallée de la Jogne va de Broc au Jaunpass. Cette station rencontre les mêmes problèmes de parking en hiver malgré le grand nombre de places. Les visiteurs en redescendant vont aussi s'arrêter à Charmey pour consommer. Si un parking se fait à Broc, il doit englober la Vallée de la Jogne ayant aussi un attrait touristique.

M. Claude Gendre : Il est souvent question de la Vallée des 3C mais il est compliqué d'englober la région jusqu'au col du Jaun car situé dans un autre canton. Il y a une collaboration au niveau du Parc Nordique Jogne. La valorisation touristique à déployer est conséquente, il y a encore du travail. Il ne faut pas s'arrêter aux frontières certes, mais cela demande de l'énergie, des gens qui s'impliquent, rien ne se fait tout seul. Les Remontées Mécaniques cherchent à collaborer malgré une période très compliquée. Un abonnement a été proposé cet hiver. En payant CHF 3.- de plus cela donnait accès aux deux domaines. Une offre est proposée cet été pour les colonies, représentant à elles seules 6 % à 7 % des nuitées. Cette offre résulte d'une collaboration entre Jaun, la piscine de Charmey et celle de Broc, le centre de loisirs l'Entrepôt à Bulle et TéléCharmey. Les 5 prestataires proposent un abonnement à CHF 49.- la semaine qui donne accès à toutes les activités et tout est inclus. Ils espèrent toucher leur public grâce à cette offre à moins de CHF 10.- par jour ce qui est intéressant pour les colonies qui ont un budget limité.

M. Benoît Tornare : Ce genre de Pass est le même acheté en Autriche, il y a 7 à 8 ans en arrière, pour la famille.

M. Claude Gendre : Il est important de collaborer et de trouver des clés de répartition. Les prestataires y travaillent.

M. Laurent Schuway : En sa qualité de Président de Jaun Tourisme, il remercie **M. Claude Gendre** et l'association de l'avoir invité. Il exprime son plaisir de voir une association touristique dynamique qui met en place beaucoup d'activités. Il remercie aussi de la collaboration qui s'améliore chaque année dans la Vallée alors qu'elle était inexistante dans le passé. Il profite de l'occasion pour faire de la publicité pour leurs Remontées Mécaniques qui ont connu un printemps très difficile. Le nouveau Conseil d'administration est très actif et positif. Des soutiens financiers sont recherchés. Tout achat d'action est bienvenu ! En parallèle, il y a une collaboration entre Jaun Tourisme, l'Hôtel de la Cascade et les Remontées afin de revoir leur stratégie touristique pour s'étendre à futur dans la Vallée.

M. Eric Barras : Il y a déjà eu les 4C par le passé et l'association reste ouverte à la discussion.

M. Laurent Schuway : Il en tient compte avec plaisir.

M. Eric Barras : En sa qualité de Vice-président du comité, il tient à remercier **Mme Sophie Moret Présidente** car l'année 2023 n'a pas été facile. Il y eu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme entraînant des décisions à prendre en comité. Tous les dossiers rentrant à l'AT3C sont analysés par **Mme Sophie Moret** qui rend à chaque fois une analyse complète aux membres du comité. Le Comité ne peut être que très content de cette présidence au sein de l'AT3C. Il la remercie chaleureusement au nom de tout le comité.



Mme Sophie Moret : Elle exprime ses plus sincères remerciements aux propos exprimés par **M. Eric Barras**. Elle a grand plaisir à collaborer au sein de l'association. Pour clore cette assemblée, elle invite tous les participants à prendre part à l'apéritif qui suit.

L'assemblée générale se termine à 20h21.

AU NOM DU COMITE AT3C

La Présidente
Sophie Moret

La Secrétaire
Marlène Rime-Jordan